

AFFAIRE N° 31. - Acquisition par la voie de l'expropriation d'un terrain de 7 780 m2 appartenant à Monsieur Paul VINSON.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 7 780 m2, sis au Butor, appartenant à Monsieur Paul VINSON.

L'acquisition de ce terrain présente un intérêt certain puisqu'il est destiné à l'aménagement d'un parking, et permettrait, par ailleurs, de pratiquer une voie d'accès au groupe scolaire de Champ-Fleuri Garçons.

Contacté par mes services au sujet de la vente éventuelle de son terrain au prix de 15 500 000 Frs CFA (QUINZE MILLIONS CINQ CENT MILLE), sur la base de l'évaluation des Domaines, Monsieur VINSON m'a fait savoir, par l'intermédiaire de son avoué, Maître HASSEN, qu'il ne pouvait retenir mon offre.

J'estime nécessaire, dans ces conditions, de recourir à la procédure d'expropriation et, vous demande, à cet effet, toute latitude pour engager ladite procédure.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.